

RAPPORT D'ACTIVITÉ – EXERCICE 2017

1. ACTIVITÉ DU FONDS

Fonctionnement interne

1. Outre de nombreux contacts téléphoniques et électroniques informels, le conseil d'administration a tenu cette année deux réunions, les 27 mai et 18 octobre 2017.

2. L'ouverture du conseil d'administration à de nouveaux membres n'a pas encore été concrétisée ; la réflexion sur ce point devrait commencer à aboutir au cours du prochain exercice.

3. Conformément à la modification des statuts menée à terme en 2016, les actions et parts détenues par le fonds ont été cédées au cours de l'exercice 2017, sauf exceptions justifiées.

De façon plus générale, conformément là aussi aux statuts modifiés, le fonds s'est efforcé de rechercher un équilibre entre l'utilité sociale des immobilisations du capital et les ressources résultant de ces placements.

Rapports avec les tiers

Un dialogue régulier s'est poursuivi avec Carol Mann. L'association FemAid, dont elle est fondatrice et présidente, agit comme intermédiaire pour contribuer à financer des actions en Afrique.

Le partenariat établi avec l'association Femmes ici et ailleurs s'est vu suspendu à la suite des changements intervenus dans la publication du magazine *Femmes ici et ailleurs*. Devenu bimestriel, le magazine n'est en effet plus édité par l'association mais par une société à capitaux privés. De ce fait, tout en continuant de contribuer à la diffusion du magazine en le faisant connaître, Samata ne peut plus le soutenir financièrement.

Cependant, Samata a fait part à Femmes ici et ailleurs de la disposition du fonds à soutenir d'autres projets ou actions qui pourraient lui être présentés par l'association, mais cette dernière ne s'est pas manifestée au cours de l'exercice 2017. La possibilité de soutiens ponctuels reste néanmoins ouverte pour l'avenir.

Les contacts établis avec la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté n'ont guère été fructueux et ont été, de ce fait, rapidement interrompus.

En revanche, un dialogue très positif et prometteur a été engagé avec l'association Femmes de papier, dont le siège se trouve à Saint-Gaudens (31). Ces contacts ont abouti à un soutien ponctuel immédiat, à une convention de soutien pluriannuel et à des projets communs d'actions, comme détaillé ci-après.

Enfin, le logement dont Samata est propriétaire à Paris XI^e étant devenu vacant, des contacts ont été pris avec des organismes gérant en Île-de-France les dispositifs de « location solidaire ». L'appartement, entièrement rénové, est maintenant loué par le biais d'une association conventionnée avec la Ville, pour un loyer inférieur au prix du marché mais générant néanmoins des ressources conséquentes ; il est mis à la disposition de personnes ou de familles engagées dans un parcours d'insertion sociale ou professionnelle, et notamment de femmes seules ou accompagnées d'enfants.

2. ACTIONS FINANCÉES OU SOUTENUES

En 2017, la dotation a connu un accroissement d'environ 5 % grâce aux plus-values encaissées lors de la cession de la totalité du portefeuille des valeurs et titres, conformément aux statuts modifiés et à la volonté de faire primer l'utilité sociale des placements du fonds. Cependant, cette modification de la composition du capital entraînera, dès l'exercice 2018, une diminution substantielle des produits financiers et donc des ressources disponibles.

De plus, des travaux exceptionnels ont été réalisés, annoncés ou votés au cours de l'exercice 2017 dans deux copropriétés où Samata possède un bien. Dans un cas au moins, ces travaux n'étaient pas prévisibles, ce qui confirme la nécessité de constituer des réserves importantes.

Dans la continuité de l'exercice précédent, il est donc apparu toujours plus justifié de limiter provisoirement les engagements de soutiens octroyés dans le cadre de la réalisation de l'objet social, ce que traduit un excédent d'exploitation plus élevé que les années précédentes.

Court-métrage Dans les pas de Daniel

L'avancée et l'évolution du projet ne font plus l'objet d'informations. Il est à craindre que ce film ne voie finalement pas le jour, ce qui apparaît très regrettable à de nombreux points de vue.

Bourses d'études pour la scolarisation de femmes en électronique et en électricité (Sud-Kivu, République démocratique du Congo)

À Bukavu, dans le Sud-Kivu, région rurale isolée à l'est de la République démocratique du Congo, des infirmières ont créé une association, AFIA-FEV (Association des femmes infirmières pour aider les femmes et les enfants violés et vivant avec le VIH/sida), pour seconder des personnes directement affectées par les conflits permanents qui sévissent depuis des années dans cette zone frontalière du Rwanda et riche en ressources minières. Le travail d'AFIA-FEV est relayé en France par l'association FemAid (<http://femaid.overblog.com/>).

Samata avait souhaité prendre en charge la scolarisation de cinq femmes dans le cadre du projet initial. Un engagement ferme avait été contracté sur un cycle complet de quatre ans (2013-2016). La dernière contribution correspondant à ce cycle a été versée au mois de septembre 2016.

Compte tenu de la qualité du travail réalisé par AFIA-FEV et des informations transmises par FemAid, le fonds soutient à nouveau, pour une nouvelle durée de quatre ans, la scolarisation de jeunes filles à Bukavu (RDC). Sur une base de 500 euros par bourse/année, Samata s'est engagé pour six bourses sur un nouveau cycle de quatre ans (2017-2020), soit une somme globale de 3 000 euros par année.

Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (WILPF)

La Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (WILPF, en anglais ; <http://wilpf.org/>), organisme d'intérêt général fondé voilà plus de cent ans, mène des actions dans un esprit et avec des objectifs qui paraissent très proches de ceux de Samata, comme en témoigne le point B de ses statuts (révisés le 5 août 2011) : « Rassembler des femmes d'opinions politiques et de philosophies différentes, unies dans leur détermination à étudier, faire connaître et contribuer à abolir les causes et la légitimation de la guerre ».

La Ligue ayant fait part de difficultés de financement, liées notamment à la diminution des aides qui lui étaient allouées par de nombreux partenaires institutionnels, des contacts avaient été engagés en toute fin d'exercice 2016 avec cette organisation, afin d'envisager des modalités de soutien ponctuels, voire une collaboration pérenne, entre Samata et la WILPF.

Un soutien ponctuel de 1 000 euros a ainsi été versé par Samata à la Ligue au début de l'année 2017. En revanche, la WILPF ne semblant guère demandeuse d'une collaboration dans la durée, les contacts ont été rapidement interrompus, dans l'immédiat en tout cas.

Femmes de papier

Créée en 2005 par un groupe de femmes du Comminges, l'association Femmes de Papier (<https://www.femmesdepapier31.org/>) s'est donnée comme objectif premier la lutte contre l'isolement des femmes en milieu rural, en leur proposant des ateliers ou temps collectifs, et la lutte contre les violences conjugales, en accompagnant individuellement des femmes qui en sont victimes.

Au sein de la fédération nationale Solidarité Femmes, Femmes de Papier est la seule association spécialisée dans l'accompagnement des femmes victimes de violence entre Pau et Muret. Elle assure l'accueil de proximité indispensable sur le large territoire du Comminges, essentiellement rural. Depuis dix ans, plus de 1 100 femmes ont été accompagnées.

L'association mène aussi un travail de prévention et de sensibilisation sur les violences faites aux femmes et sur le combat pour l'égalité Femmes/Hommes.

Souhaitant soutenir des actions de terrain à proximité de son siège social, Samata a pris contact avec Femmes de papier pour que puissent être envisagées les possibilités de collaboration entre les deux parties.

Après des échanges très positifs, qui ont mis en évidence la qualité et la cohérence de l'activité de Femmes de papier, mais également la nécessité de contribuer à la pérennisation d'un travail de fond pour lequel il peut être difficile d'obtenir des financements dans la durée, Samata a décidé de s'engager à soutenir Femmes de papier pour une période de trois exercices (2018-2020). Conformément à la convention signée, Samata versera chaque année civile à Femmes de papier une contribution financière d'un montant annuel de 4 000 euros, indépendamment de tout projet spécifique.

De plus, afin que Femmes de papier puisse clôturer dans de meilleures conditions un exercice qui s'annonçait déficitaire, Samata a versé à Femmes de papier un soutien exceptionnel de 3 000 euros au titre de l'exercice 2017.

Par ailleurs, suite aux éléments argumentés et chiffrés fournis par Femmes de papier quant à son activité et à ses besoins, Samata a approuvé le principe d'étudier la possibilité d'acquérir un local qui contribuerait à pérenniser l'action de Femmes de papier sur Saint-Gaudens et le Comminges.

3. PERSONNES MORALES BÉNÉFICIAIRES DES REDISTRIBUTIONS

- Association FemAid, régie par la loi de 1901, dont le siège social est sis 33, rue Guy-Môquet à Malakoff (92240) ;
- Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, organisme d'intérêt général à but non lucratif, dont le siège est sis 1, rue de Varembe à Genève (Suisse) ;
- Association Femmes de papier, régie par la loi de 1901, dont le siège social est sis 51, rue du Pradet à Saint-Gaudens (31800).

4. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Le fonds n'ayant pas fait appel à la générosité du public au cours de l'exercice 2017, il n'est pas produit de compte annuel d'emploi des ressources.

5. LIBÉRALITÉS REÇUES

Des dons manuels spontanés ont été reçus, pour un montant global de 900,00 euros.
Sur décision du conseil d'administration, ces dons ont été affectés à la dotation à la fin de l'exercice.

À Blajan, le 3 mars 2018



Béatrice Drumare
présidente



Vincent Ozanam
secrétaire